



**RAPPORT**  
**DU**  
**SECRETARIAT GENERAL DE L'INMPI**  
**SUR**  
**LES ACTIVITES ET LES DEVELOPPEMENTS RECENTS DE L'INMPI**  
**SOU MIS**  
**A**  
**33ÈME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA**  
**COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI (COMCEC)**

**Point 5 de l'Ordre du Jour**  
**Commerce Intra-OCI**

**Istanbul, République de Turquie**  
**10-11 Mai 2017**

## SOMMAIRE

<b>A. PORTEE .....</b>	<b>3</b>
<b>B. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>C. ACTIVITES DE L'INMPI LIEES AU COMMERCE .....</b>	<b>4</b>
1. Activités de Normalisation .....	4
1.1 La Normalisation au Sein de l'INMPI.....	4
1.2 Le Concept de la Normalisation.....	4
1.3 Comités Techniques (CT) .....	6
1.4 Comité de l'INMPI pour l'Evaluation de la Conformité des Normes .....	8
2. Activités de Métrologie.....	8
2.1 Comité de Métrologie .....	8
3. Activités d'Accreditation .....	9
3.1 Comité d'Accreditation .....	9
<b>D. ACCORDS DE COOPERATION.....</b>	<b>9</b>
1. Mémorandum d'entente avec le CIC, ORAN et OADIM.....	9
2. Coopération Technique avec ISO, CIE, CEN-CENELEC .....	10
<b>E. STRATEGIE DE L'INMPI 2016-2020 .....</b>	<b>10</b>
<b>F. CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>

## **A. PORTEE**

Le présent rapport donne des informations de fondamentales sur l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), conformément aux mandats et aux objectifs définis dans son Statut.

## **B. INTRODUCTION**

L'INMPI, affiliée à l'Organisation de coopération islamique (OCI), est relativement une nouvelle institution qui a effectivement lancé ses activités au début de l'année 2012 après la formation officielle du Secrétariat général.

On peut aisément admettre que la phase d'établissement de l'Institut est toujours en cours tant sur le plan technique que sur le plan administratif.

Le Secrétariat général de l'INMPI a continué à accorder une importance considérable au renforcement de l'infrastructure de l'INMPI ainsi qu'à la coordination des relations futures et à une coopération efficace avec ses États membres et les organisations régionales et internationales.

L'INMPI s'est positionné, par nature, comme une plateforme commune pour permettre la participation active des États membres de l'INMPI à la coopération dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation.

Les États membres de l'OCI s'appuient sur l'INMPI comme forum de discussion et d'échange de vues et d'expériences sur des questions d'intérêt commun. Il pourrait faire partie d'un éventail d'initiatives régionales que les pays peuvent tirer parti de leurs efforts pour améliorer les infrastructures de qualité, notamment par l'harmonisation internationale et la reconnaissance mutuelle des évaluations dans la conformité.

Le mandat de l'INMPI est directement lié à l'objectif de l'OCI énoncé dans sa Charte: «Renforcer la coopération économique et commerciale intra-islamique; afin de parvenir à une intégration économique menant à l'établissement d'un marché commun islamique.»

L'INMPI est la plateforme qui peut contribuer au renforcement des capacités des États membres de l'OCI, en particulier des PMA, qui n'ont pas d'infrastructure de qualité dans leurs pays respectifs, conformément à un autre objectif de l'OCI énoncé dans sa Charte: «Améliorer et développer la science et la technologie et encourager la recherche et la coopération entre les États membres dans ces domaines;»

À cet égard, il vise à donner un aperçu général du futur programme et des actions de l'INMPI du point de vue des politiques.

## **C. ACTIVITES DE L'INMPI LIEES AU COMMERCE**

### **1. Activités de Normalisation**

#### **1.1 La Normalisation au Sein de l'INMPI**

L'activité principale de l'INMPI est de développer et de publier des normes OIC/SMIIC et des spécifications techniques qui répondent à l'évolution des besoins des entreprises de l'OCI et d'autres organisations. Ce travail important apporte des avantages concrets tels que: améliorer la sécurité, la qualité et la fiabilité des produits, des services.

Il est vrai que, pour préparer les normes, l'INMPI doit s'appuyer sur les connaissances d'experts qui participent à diverses activités techniques par le biais d'un réseau d'organismes nationaux de normalisation des États membres de l'INMPI et d'une coopération permanente avec des organisations représentant différentes parties intéressées.

Le Département de normalisation l'INMPI est chargé de la coordination et de la gestion des travaux d'élaboration des normes qui sont menés dans les CTs. En plus de superviser ces activités, ainsi que leurs processus connexes, le département est également chargé d'évaluer et de traiter les demandes de normalisation sur de nouveaux sujets.

#### **1.2 Le Concept de la Normalisation**

Les normes sont des documents établissant les exigences auxquelles les produits, les services ou les systèmes doivent satisfaire pour être considérés comme conformes. La conformité offre à une norme un avantage sur le marché, car elle signale au consommateur ou à un autre utilisateur que les biens, les services ou les systèmes d'une entreprise sont d'un niveau particulier de qualité et de conformité.

Les normes couvrent les sujets suivants:

- Terminologie / symbols
- Méthodes d'échantillonnage, d'analyse et d'essai
- Spécifications des produits / services et exigences de performance
- Gestion / processus organisationnels
- Évaluation de la conformité / évaluation du produit

Les normes constituent une source importante de frais commerciaux pour de nombreux pays, en particulier les pays en voie de développement et les pays les moins avancés, y compris les États membres de l'OCI. D'une part, les pays qui disposent d'infrastructures de normalisation insuffisantes n'ont pas les services de soutien nécessaires pour promouvoir des industries concurrentielles à forte valeur ajoutée dans le secteur des exportations. En outre, les différences entre les pays en matière de conception et d'application des normes peuvent accroître les frais du commerce et empêcher certains producteurs de pays en voie de développement de rentrer dans les marchés internationaux importants. Les normes de produits posent donc deux problèmes cruciaux pour les États membres de l'OCI: l'accès aux marchés et la compétitivité à l'exportation.

Il est libre de respecter ou non les normes volontaires d'un point de vue juridique, même si la conformité peut être une nécessité commerciale, en particulier lorsqu'il s'agit de grands distributeurs (grossistes et détaillants) qui ont besoin de produits de caractéristiques et de qualité constantes. Il existe une tendance évidente dans le monde développé vers l'utilisation de normes volontaires plutôt que de normes obligatoires. Certains États membres de l'OCI ont un degré relativement élevé d'harmonisation avec les normes internationales telles que celles publiées par l'ISO, l'IEC et l'ITU. D'autres présentent un degré d'harmonisation moindre. Certains pays autorisent des marchandises sur leurs marchés s'ils respectent les normes internationales et il n'existe pas de normes locales applicables, ce qui est un type d'harmonisation de facto. Toutefois, les normes et l'infrastructure de qualité restent sous-développées dans les pays membres à faible revenu de l'OCI, ce qui contraste avec la situation dans les pays à revenu élevé où l'ensemble des normes en vigueur est important et où il existe des capacités réelles dans ce domaine, y compris concernant l'harmonisation.

L'absence de participation effective des pays en voie de développement aux travaux des organisations comme l'ISO, l'IEC et l'ITU est parfois citée comme une raison pour laquelle il est possible de faire valoir que de nombreuses normes sont mieux adaptées aux contextes des pays développés.

Dans la plupart des pays membres de l'OCI, l'assistance technique et le renforcement des capacités, en grande partie de l'extérieur de la région, ont joué un rôle important dans le développement des pratiques de normalisation et des infrastructures de qualité. Le financement externe peut être important pour promouvoir la participation des pays à faible revenu aux organismes internationaux de normalisation ainsi que pour le développement de la capacité de normalisation dans le pays.

Une façon de traiter les difficultés commerciales liées à des normes nationales divergentes est d'harmoniser, c'est-à-dire d'adopter la même norme pour deux pays ou un groupe de pays. L'utilisation de normes internationales est un cas particulier d'harmonisation avec un large groupe - en théorie, tout le monde qui accepte de faire partie de l'effort d'harmonisation internationale. Dans le cadre d'une stratégie d'harmonisation, le respect d'une norme unique permet à une entreprise d'accéder à tous les marchés de la zone d'harmonisation

En soi, l'harmonisation des normes n'est pas suffisante pour éliminer complètement les coûts découlant de normes nationales divergentes. Il est également nécessaire d'aborder la question de l'évaluation de la conformité, c'est-à-dire les procédures d'essai des marchandises pour voir si elles sont conformes à une norme pertinente et éventuellement, délivrer un certificat ou une marque pour indiquer la conformité. L'harmonisation elle-même n'élimine pas l'exigence habituelle selon laquelle les produits importés font l'objet de procédures d'évaluation de la conformité sur le marché importateur, généralement en plus de toute procédure achevée sur le marché d'exportation. Cette exigence entraîne un chevauchement des coûts des tests, qui peut être important, en particulier lorsque le marché d'importation est un pays développé où les prix sont beaucoup plus élevés que dans le pays exportateur en voie de développement. Une façon de traiter ce problème est la reconnaissance mutuelle des procédures d'évaluation de la conformité. Il est évident que cette approche peut être

bénéfique en combinaison avec l'harmonisation des normes, mais elle exige un haut degré de confiance entre les organismes de réglementation.

De nombreux pays en voie de développement éprouvent des difficultés à participer aux travaux des organismes internationaux de normalisation, faute d'expertise technique et de capacité financière. Dans certains cas, l'aide est disponible, mais les pays en voie de développement participent généralement à un degré moindre aux efforts internationaux de normalisation que leurs homologues développés.

En tant qu'organisme officiel de normalisation intergouvernemental de l'OCI, l'INMPI devrait être évalué comme l'unique autorité pour fournir les services susmentionnés et combler le vide sur les activités de normalisation et ses fonctions connexes.

### **1.3 Comités Techniques (CT)**

Les normes sont créées en réunissant toutes les parties intéressées telles que les fabricants, les consommateurs et les régulateurs d'un matériel, produit, procédé ou service particulier.

Le processus de création de normes dans l'INMPI est réalisé en groupes de travail (GT) sous la direction de leurs comités techniques concernés (CT).

Le principal devoir des CT de l'INMPI est le développement et le maintien systématique des normes OIC / SMIIC selon les activités connexes dans une portée particulière de travail (par exemple: TC1 Halal Food Issues, etc). Un CT est composé des organes suivants:

- Secretariat (Un secrétaire et un président)
- Membres participants (P)
- Observateurs y compris membres de liaison,

Les CT suivants opèrent sous l'égide de l'INMPI :

- CT1 Questions des Aliments Halal
- CT2 Questions Cosmétiques Halal
- CT3 Questions des Sites de Services
- CT4 Energie Renouvelable
- CT5 Tourisme et Services Connexes
- CT6 Produits Agricoles
- CT7 Transport
- CT8 Cuir et Matériel de tannage
- CT9 Textiles et Produits Connexes
- CT10 chaine d'approvisionnement Halal
- CT11 Système de management de Halal
- CT12 Les Requis pour le transport des marchandises dangereuses
- CT13 Bijoux
- CT14 Le Petrole et des Produits Pétroliers

Les normes OIC / SMIIC sont élaborées par des experts au sein des CT. Les CT sont constitués de représentants de l'industrie, des ONG, des gouvernements et d'autres parties intéressées, qui sont présentés par les membres de l'INMPI. Chaque CT traite d'un sujet différent.

Les membres à part entière de l'INMPI (organismes membres) peuvent décider s'ils souhaiteraient être un membre participant (un membre P) d'un CT particulier ou un membre observateur (membre O). Les membres P participent activement aux travaux et ont l'obligation de voter sur toutes les questions soumises au vote au sein du comité technique. Les membres O suivent le travail en tant qu'observateurs; ils reçoivent les documents du comité et ont le droit de présenter des observations et d'assister aux réunions, mais ne peuvent voter au sein du comité.

Le fonctionnement des TC de l'INMPI est largement régi par les Directives de l'INMPI, Partie 1 Procédures pour le travail technique.

Les Directives de l'INMPI, Partie 1 spécifie (entre autres):

- Rôles et responsabilités des TC / SC / GT et de leurs membres
- Les différentes publications de l'INMPI et leurs processus de développement associés
- La procédure d'appel si quelque chose semble aller mal
- La politique de vote

Le SI de l'INMPI, qui est un environnement de collaboration électronique pour le travail des CT de l'INMPI, devrait être activement utilisé pour soutenir le processus d'élaboration des normes.

Les secrétariats des CT sont des tâches importantes qui doivent être assumées de manière responsable pour l'administration réussie du processus de normalisation. Un organe membre qui a été affecté d'un commun accord au poste de secrétariat, a la responsabilité de fournir des services techniques et administratifs à un CT ou à un SC. Le secrétaire est la personne qui gère les services techniques et administratifs fournis. Les secrétaires sont responsables de l'ensemble du fonctionnement, de la documentation et des activités futures des CT.

Un organe membre auquel un secrétariat a été affecté doit reconnaître que, quelles que soient les dispositions prises dans son pays pour fournir les services requis, c'est l'organe membre lui-même qui est en fin de compte responsable du bon fonctionnement du secrétariat.

Ainsi, tout État membre qui détient le secrétariat d'un CT devrait considérer le CT comme une structure indépendante et devrait prendre les mesures les plus importantes pour obtenir des résultats satisfaisants en élaborant de nouvelles normes et / ou en modifiant celles existantes conformément au plan d'activités du CT pertinent.

## **1.4 Comité de l'INMPI pour l'Evaluation de la Conformité des Normes**

Le Comité de l'INMPI pour l'Evaluation de la Conformité des Normes (CEC /INMPI) a été créé pour préparer les guides/ normes liés aux critères des organismes impliqués dans l'expérimentation, la calibration, la certification, l'inspection, l'accréditation, leur opération et évaluation ainsi que les autres normes pertinentes notamment l'évaluation de la conformité Halal et les lignes directives ou normes d'accréditation.

Le CEC/ INMPI a tenu sa première réunion à Istanbul, République de Turquie les 23 et 24 mars 2016. Au cours de cette réunion, il a été décidé que les Comités Techniques(CT) de l'INMPI, le Comité de Métrologie (CM), le Comité d'Accréditation (CA) ainsi que l'Académie Internationale et Islamique du Fiqh (AIIF) et l'Université Islamique en Ouganda(UIO) deviendraient des liaisons du CEC/INMPI.

La réunion a créé un groupe de travail (GT1/CEC/INMPI) pour travailler sur la révision des normes 2 et 3 de L'OCI/ INMPI et a de même souligné que la procédure pertinente de normalisation pourrait être initiée pour l'évaluation de la conformité notamment les services, produit et gestion Halal, etc.

## **2. Activités de Métrologie**

### **2.1 Comité de Métrologie**

La métrologie est la science de la mesure. Il comprend les unités de mesure et leurs normes, les instruments de mesure et leur champ d'application, ainsi que tous les problèmes théoriques et pratiques liés à la mesure. C'est un des principaux domaines d'activités de l'INMPI.

Bien qu'il y ait une unité dans l'organigramme de l'INMPI affecté à la métrologie, un comité a été créé pour réaliser une plateforme pour les instituts nationaux de métrologie des Etats membres de l'OCI pour recueillir et prendre des décisions particulièrement techniques spécifiques à leurs domaines.

Le Comité de métrologie (CM) a été créé au cours de la 5ème réunion du Conseil d'Administration de l'INMPI et a commencé ses activités pour contribuer à l'uniformisation de la métrologie et des essais en laboratoire parmi les États membres de l'OCI. Le CM de l'INMPI compte au total 34 membres de l'OCI (y compris les membres titulaires et associés et deux organisations de liaison) à compter de novembre 2015.

Les objectifs de fondamentaux du CM sont;

- Tenir un inventaire des normes d'étalonnage existantes et établir une chaîne de traçabilité atteignant les normes de référence pour chaque unité de base.
- En tant qu'intermédiaire, pour toute unité, pour satisfaire aux exigences d'étalonnage qui peuvent survenir à tout maillon de la chaîne à établir. Elle doit, par son personnel d'experts, certifier l'étendue de l'exactitude et de la précision avec lesquelles tout laboratoire d'étalonnage offre des services.
- Fourniture de services de métrologie en exploitant au mieux les potentiels existants dans les États membres et en aidant à résoudre leurs problèmes dans le domaine de la métrologie grâce à une recherche coordonnée.



MC a organisé plusieurs programmes de formation sur la métrologie fondamentale, la métrologie légale, la métrologie scientifique comme la formation en métrologie légale (Métrologie de masse et de pesage, métrologie du volume et contrôle du contenu net dans les préemballages), métrologie de pression, métrologie dimensionnelle et métrologie électrique. Ordre du jour pour organiser des programmes de formation et de renforcement des capacités conformes aux attentes des instituts nationaux de métrologie.

### **3. Activités d'Accreditation**

#### **3.1 Comité d'Accreditation**

Le Comité d'accréditation (CA) est chargé d'appuyer les actions visant à mettre en place un système d'accréditation solide à l'échelle de l'OCI et de faire connaître le concept d'accréditation au sein des États membres de l'OCI. Ce comité est responsable de la mise en œuvre des normes d'accréditation OIC / SMIIC, de l'exécution d'activités d'évaluation par les pairs et de l'émission de certificats connexes.

AC a été créé lors de la 1ère réunion de l'Assemblée Générale (AG) de l'INMPI qui s'est tenue les 2 et 3 août 2010 en vue de rassembler les organismes d'accréditation et de procéder aux exigences définies dans la norme OIC / SMIIC 3.

Dans les normes OIC / SMIIC 3, il est mentionné que la norme établit les règles à respecter par les organisations fournissant des services d'accréditation pour les organismes de certification halal qui opèrent dans les pays membres de l'OCI ou dans les pays commerçant avec les pays membres de l'OCI ou dans tout autre pays. Il y a une demande de certification halal.

Il est également mentionné que la norme spécifie les exigences générales pour les organismes d'accréditation halal (OAH) accréditant les organismes de certification halal (OCH). Des mécanismes d'évaluation par les pairs ont été formulés et ciblés aux niveaux régional et international dans le cadre de l'OCI / SMIIC, grâce auxquels on assure que les OAH fonctionnent conformément aux présentes lignes directrices. Ceux qui ont réussi une telle évaluation peuvent devenir membres d'organismes de reconnaissance mutuelle au sein de l'OCI / SMIIC. Et il est prévu que cette structure qui sera établie dans le cadre de l'OCI / SMIIC sera également reconnue par les pays membres non membres de l'OCI dans le monde entier.

On s'attend donc à ce que CA établisse le système d'accréditation pour les produits / services Halal avec la participation des organismes d'accréditation des États membres de l'OCI pour desservir toute la Oumma comme structure réglementaire.

## **D. ACCORDS DE COOPERATION**

### **1. Mémoire d'entente avec le CIC, ORAN et OADIM**

Un mémoire d'entente entre l'INMPI et le Centre International de Commerce (CIC) a été signé pour créer un cadre de coopération dans le domaine des Normes Halal en relation avec le développement continu de la Base de Données de la Carte des Normes du CIC, en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité de l'information sur les normes Halal de l'INMPI/OCI et accroître les opportunités du commerce durable.

Un mémorandum d'entente entre l'INMPI et l'Organisation Africaine de Normalisation (ORAN) a été signé le 28 Novembre 2016 pour créer un cadre de coopération dans le domaine des Normalisation et les domaines connexes.

Un mémorandum d'entente entre l'INMPI et l'Organisation Arabe pour le Développement Industriel et des Mines (OADIM) a été signé le 17 Decembre 2016 pour améliorer le niveau de la coopération entre les deux organisations.

## **2. Coopération Technique avec ISO, CIE, CEN-CENELEC**

Des dialogues en matière de coopération ont été menés avec des organisations internationales de normalisation (Organisation Internationale de Normalisation (ISO), le CEN (Comité européen de Normalisation)- CENELEC (Comité Européen pour la Normalisation Electrotechnique) le Centre International de Commerce (CIC) et la Commission Internationale Electrotechnique (IEC) ainsi que les domaines connexes en vue d'augmenter la reconnaissance de l'INMPI au niveau international.

Le processus de coopération sera finalisé après l'achèvement des évaluations internes nécessaires des projets d'accords par les organisations susmentionnées.

## **E. STRATEGIE DE L'INMPI 2016-2020**

Le plan stratégique de l'INMPI SMIIC 2016-2020 constitue une feuille de route pour la mise en œuvre des objectifs et activités de l'Institut et a été approuvé au cours de la 12ème réunion du Conseil d'Administration de l'INMPI tenue le 23 mai 2016 à Istanbul. Des documents secondaires et tertiaires additionnels à la Stratégie de l'INMPI y compris les Indicateurs principaux de Performance (KPI), les projets, initiatives et méthodes de gouvernance ont été préparés pour une mise en œuvre appropriée du plan stratégique.

## **F. CONCLUSION**

L'INMPI, en prenant en considération les besoins des Etats Membres de l'OCI, continuera de prendre une position active vis-à-vis des activités pertinentes de normalisation, de métrologie et d'accréditation ainsi que de l'évaluation de conformité. Il se focalise également sur le renforcement des capacités et la formation, etc.

L'INMPI vise à établir des normes communes qui sont appliquées dans tous les Etats Membres de l'OCI comme étant un marché unique où l'INMPI assure la protection des consommateurs, facilite le commerce transnational, assure l'interopérabilité des produits, encourage l'innovation et le développement technologique, inclut la protection environnementale et permet la croissance des affaires.

Tout en assumant cette tâche, l'Institut se focalisera sur l'amélioration technique et le renforcement des capacités et assume une fonction directive afin de guider l'investissement dans les laboratoires, etc. et la distribution égale des plans mentionnés dans les Etats Membres de l'OCI.

L'INMPI est prêt à coopérer avec les institutions sœurs de l'OCI qui disposent de multiples mandats relatifs à l'industrie, la science et la technologie et le développement économique etc. en coordination avec le Secrétariat Général de l'OCI.

L'INMPI doit être soutenue de sorte qu':

- Il prend une position active dans toutes les activités connexes de normalisation, de métrologie et d'accréditation, en plus de l'évaluation de la conformité, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, la formation, etc., en tenant compte des besoins des États membres de l'OCI.
- Il a pour mission de définir des normes communes qui s'appliquent à l'ensemble de l'OCI en tant que marché unique où l'INMPI assure la protection des consommateurs, facilite le commerce transfrontalier, assure l'interopérabilité des produits, encourage l'innovation et le développement technologique, Protection et permettre aux entreprises de.
- Il favorise l'économie de l'OCI dans le commerce mondial, le bien-être de la communauté musulmane et de l'environnement en fournissant une plate-forme pour l'élaboration de normes OIC / SMIIC et d'autres spécifications techniques dans un large éventail de secteurs ainsi que la métrologie et l'accréditation pour vérifier- Contre les normes OIC / SMIIC-organismes qui effectuent des services d'évaluation tels que la certification, la vérification, l'inspection, les essais et l'étalonnage.

Il tiendra à jour ses activités et fournira des solutions proactives dans le domaine technique aux États membres de l'OCI qui seront pour la plupart les pays émergents dans un proche avenir par le soutien politique des États membres de l'OCI.

- Il travaille sur tous les éléments de l'infrastructure de qualité en tant que normalisation, métrologie et accréditation priorisant les besoins des États membres de l'OCI.
- Il se concentrera sur l'amélioration technique et le renforcement des capacités et devrait jouer une fonction directive pour guider l'investissement en laboratoire, etc. et une répartition égale des plans mentionnés dans les États membres de l'OCI.
- Il coopérera étroitement avec les institutions spécialisées de l'OCI qui ont des mandats divers en matière d'industrie, de science et de technologie, de développement économique, etc.